Présentation Synthétique Budget Primitif 2020 VILLE

Le résultat de clôture du budget principal (page 5e), intègre le résultat de clôture du service des eaux, qui a été dissout, suite au transfert de de la compétence eau et assainissement aux agglomérations.
En fonctionnement, il présente un excédent de 7 534 869,14€, et en investissement, un delta de 1 661 416,37€.
Le montant des Restes à réaliser en dépenses est de 2 160 268,00€ (page 5 f) et en recettes 189 017,70€ (page 5 g).
Ainsi 3 902 202,47€ ont été reportés en section de fonctionnement, et 3 632 666,67€ ont été affectés en investissement.

Ainsi le budget primitif 2020 du budget principal s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 17 344 987,47€ (pages 6-7-11-13-16-19) et en investissement à hauteur de 10 347 507,37€ (pages 6-9-10-11-13-21-23)

Quant à la section de fonctionnement :
A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :
Les charges à caractère général sont estimées à 4 049 645,00 €.
Il s'agit des dépenses pour le fonctionnement des services, de frais d'études géotechnique, paiement des factures d'eau et d'énergie, des dépenses d'entretien des bâtiments, de la voirie, de la flotte automobile, du paiement des primes d'assurance, des frais d'audit et de prestations de service, des frais de publication, d'honoraires, des impôts.
En 2020, seront également payées à la Communauté d'Agglomération Lens Liévin les factures d'achat d'eau de 2019.

Chapitre 012 :
Les charges de personnel sont maintenues et estimées à 6 701 500,00€.

Chapitre 014 :
Les atténuations de produits s'élèvent à 622 359,00€ :
Il s'agit du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, ainsi que du versement au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Chapitre 65 :
Le montant des autres charges de gestion courante, est estimé à 992 050,00€ :
Il comprend les indemnités et cotisations des élus, les créances irrécouvrables et admissions non valeurs, ainsi que les subventions versées au CCAS et aux associations.

Chapitre 66 :
Le montant des charges financières est estimé à 271 000.00€,

Il s'agit des intérêts des emprunts, des Intérêts Courus Non Echus (des intérêts à payer entre la période de l'encaissement de l'emprunt et du paiement de la première échéance.)

Chapitre 67 :
Les charges exceptionnelles sont estimées à 196 200,00€ :
Notamment 52 200,00€ pour des remboursements suite à la crise sanitaire (location salle, séjours classe de découverte, cantine et garderie), et la charge des impayés suite au protocole de fin de contrat avec la saur.
Et 140 000,00€ de subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL.

Chapitre 68 :
Pour 15 000.00€. Il s'agit d'une provision, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres non réglées).

Chapitre 023 :
Le virement de section s'élève 3 701 264,47€, il alimente la section d'investissement.

Chapitre 042 : le montant des écritures d'ordre s'élève à 795 969,00€
Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2020, et de régularisation de frais suite au taux d'échange avec les francs suisses. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23 bis.

B/ pour les recettes :

Page 18 :

Chapitre 013 :
les atténuations de charge sont estimées à 350 000,00 €, il s'agit des remboursements sur salaires.(maladie, congé de paternité, remboursement salaires du budget CAHL..)

Chapitre 70 :
Le produit des services est estimé à 710 700,00 €. Il concerne les recettes issues des régies et le remboursement par la Saur de l'achat de l'eau en gros auprès de la Communauté d'Agglomération Lens Liévin, pour 2019.

Chapitre 73 :
Le montant des impôts et taxes est estimé à 4 946 076,00€, dont 4 090 246,00€ pour les taxes directes locales.
La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget.

Chapitre 74 :
Le montant des dotations et participations est estimé 6 756 912,00€.

Chapitre 75 : 191 308,00€.
Les autres produits de gestion courante, composés des revenus des immeubles, des fermages, et du solde de la redevance de prélèvement de l'agence de l'eau.

Chapitre 76 :
Pour 192 900,00€.
Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Chapitre 77 :
Les produits exceptionnels divers pour 70 168,00€, ils comprennent notamment la recette pour non renouvellement de compteurs, suite au protocole de fin de contrat avec la saur, les mandats annulés sur exercice antérieur (dégrèvement), et les remboursements des sinistres.

Chapitre 78 : pour 149,00€
Compte 7875 : Il s'agit des reprises des provisions des créances admises en non-valeur.

Chapitre 042 :
Les opérations d'ordre : chapitre 042, pour 224 572,00€, représente les travaux en régie, l'amortissement des subventions. Le détail se trouve page 23 bis.

Page 19 :
Le résultat de fonctionnement de 3 902 202,47€ est repris au compte 002.

Page 20

Quant à la section d'investissement :
A/ pour les dépenses :

Chapitre 20 :
Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à 315 351,00€ : il s'agit des frais d'insertion , des frais d'étude (notamment Eglise Ste Barbe, Médiathèque, stade, salle Douphy, panneaux numériques), de licence et logiciels.

Chapitre 21 :
Le montant des immobilisations corporelles est estimé à 1 448 368,00€,

Retour

Il s'agit des travaux de réfection de douches, et d'implantation de pré fabriqués au Cosec, de la poursuite des travaux d'éclairage public, de la réparation des voiries et trottoirs dans le cadre du marché à bons de commande, d'implantation des clôtures, de portiques
de l'implantation de vidéo surveillance,
de l'acquisition de matériels divers, informatique, de mobilier,
de l'acquisition de terrain, notamment du Sivom de la Gohelle.rue Sadi Carnot,
l'achat de bâtiment (Aldi),
travaux d'entretien et de mise en conformité des bâtiments,
de l'acquisition de véhicules, de matériel et outillage pour les services techniques,
d'enfouissement rue de l'Epée,

Chapitre 23 :
Le montant des immobilisations en cours est estimé à 2 105 360,00€, il s'agit des travaux en cours, de voiries :
Pour l'essentiel :
Il s'agit de travaux d'accessibilité,
de travaux de rénovation de l'Eglise Ste Barbe, d'Aldi,
de démolition : un bâtiment aux services techniques, et la salle Douphy.
de travaux de toiture dans les écoles,
de la rénovation de l'espace Camus,
de rénovations de voiries (cité du fonds de Sains),
d'installation de toilettes publiques.

Chapitre 16 :pour 1 005 000,00€
Il s'agit du paiement de l'annuité en capital des emprunts.

Chapitre 27 :pour 1 267 760,00€.
Il s'agit des avances du budget ville aux budgets Lotissement : 18 060,00€ pour le lotissement Voltaire / 213 510,00€ pour le lotissement Haut Verson / 943 380,00€ pour le lotissement du Lac, et 92 810,00€ pour le lotissement du Paradis.

Chapitre 040 :
Les opérations d'ordre pour 224 572,00€, représentent les travaux en régie, l'amortissement des subventions. Le détail se trouve page 23 bis.

Page 21 :
Chapitre 041 : pour 159 412,00€
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures des frais d'annonces et d'études, régularisation d'avances, dépenses d'investissement qui s'équilibrent avec des recettes d'investissement (page 23)
Le montant des restes à réaliser en dépense est rappelé : 2 160 268,00€, ainsi que le résultat 2019 d'investissement au compte 001 : 1 661 416,37€

Retour

B/ pour les recettes :

Page 22

Chapitre 13: pour 1 066 746,00€
Il s'agit des subventions d'investissement pour lesquelles la ville a reçu une notification :
Subvention FDE pour l'éclairage public,
Fonds de concours pour la rénovation de Forma
Subventions du département et de la région pour Aldi,
Fonds de concours et subventions du Département, de la DRAC et de la région pour l'Eglise ste Barbe.

Et 50 000,00€ pour les amendes de police.

Chapitre 10 : pour 3 882 666,67€
Le FCTVA est estimé à 230 000,00€, la Taxe d'Aménagement à 20 000.00€.
Compte 1068 : il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le délta d'investissement, qui est de 3 632 666,67€. (déficit de clôture et restes à réaliser)

Chapitre 27 : 408 978,00€
Il s'agit du remboursement du capital des emprunts supportés par la commune :

- pour les équipements de Loisinord, qui ont été transférés à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,
- pour les équipements du budget Bâtiments Industriels.

Chapitre 024 : produit des cessions :143 453,53€. Notamment, vente de parcelles de terrains rue de l'Epée (DCM n°19 du 25 09 2018)

Le virement de section s'élève 3 804 718,00€, compte 021.

Chapitre 040 :
Le montant des dotations aux amortissements s'élève à 795 969,00€. Il s'agit des amortissements pour l'exercice 2020. Ils s'équilibrent en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).
Le détail des écritures d'ordre est en page 23 bis.

Chapitre 041 : pour 159 412,00€
Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concernent le transfert des écritures des frais d'annonces et d'études, et d'avance, dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 21)